

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 15 OCTOBRE 2024 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>e</sup> RUE.

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette  
Poste no 2 : Harold Mercier  
Poste no 3 : Gilles Bernatchez  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville

**Et :**

La greffière adjointe : Nadia Soucy

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2024.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**
- 10. PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2024.**
- 11. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 461 À COOP ACCÈS TRAVAIL GÎM- LA CLÉ RH.**

**12. PUBLICITÉ SUR LE MOTONEIGE DE TOURISME GASPÉSIE.**

**13. DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE ÉTOILE DES MONTS DE MURDOCHVILLE.**

**14. AFFAIRES NOUVELLES.**

- A)
- B)
- C)

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

**15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 14 - AFFAIRES NOUVELLES - des points suivants :

- A) PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS - M. GIONEST, CONSULTANTS.
- B) OUVERTURE D'UN POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE.
- C) FORMATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.
- D) ACQUISITION D'UN CANON PORTATIF POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 septembre et de l'assemblée spéciale du 17 septembre 2024 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 septembre et de l'assemblée spéciale du 17 septembre 2024 soient et sont adoptés tel que présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 64 335,70 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2633 à 2640, les dépôts directs 2 027 à 2 056 ainsi que les prélèvements 1 604 à 1 626 confirment les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024 et totalisant la somme de 64 335,70 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2024.**

Le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2024 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2024 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 30 septembre 2024 : 1 953 854,06 \$

**Dépenses :**

Au 30 septembre 2024 : 1 568 228,00 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

**8. CORRESPONDANCE.**

1. Lettre de madame Christine Fournier, présidente du Cercle des Fermières, relativement à une possibilité d'un nouveau local pour leurs opérations.

2. Lettres de monsieur Mario Bond et de monsieur Pascal Poirier relativement à une problématique d'eau dans la ruelle des Curés-Allard.

**9. RÉSOLUTION 24-118 - RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE la date fixée pour le renouvellement des assurances collectives des employé(e)s de la Ville de Murdochville est le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de renouvellement de Desjardins Assurances analysée et préparée par le courtier en assurances de la Ville, la firme Robin Veilleux.

CONSIDÉRANT QUE ladite assurance collectives a une durée de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

CONSIDÉRANT QUE ladite assurance collective représente un coût annuel prévu de 86 609,76 \$, variant selon le nombre d'employé(e)s couverts, le salaire annuel de base de chacun et la couverture à laquelle chacun souscrit (célibataire ou familiale).

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la convention collective des employé(e)s de la Ville, la prime est acquittée à 75 % par la Ville et 25 % par les employé(e)s.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Desjardins Assurances telle que déposée par le courtier Robin Veilleux au coût annuel prévu de 86 609,76 \$ et accepte de déboursier la somme approximative de 64 956,96 \$ représentant 75 % de cette prime.

**10. RÉSOLUTION 24-119 - PROGRAMMATION DE LA TECQ -- 2024 2019-2024.**

CONSIDÉRANT le document corrigé relatif à la TECQ 2019, dossier 1103025, version numéro 2,

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville approuve et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux corrigée, dossier 1103025, version no 2.

**11. RÉSOLUTION 24-120 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 461 A COOP ACCÈS TRAVAIL GÎM- LA CLÉ RH .**

CONSIDÉRANT la facture 461 de COOP Accès travail GÎM -La Clé RH au montant de 120 \$ plus taxes applicables pour la passation d'un test psychométrique pour l'embauche d'une personne au poste de directeur général et greffier-trésorier.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 461 de COOP Accès travail GÎM -La Clé RH au montant de 120 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 137,97 \$ soit et est donnée.

**12. RÉOLUTION 24-121 - PUBLICITE SUR LE IMOTONEIGE DE TOURISME GASPESIE.**

CONSIDÉRANT l'offre de Tourisme Gaspésie pour un espace publicitaire sur le iMotoneige, sous forme d'une carte interactive accessible en ligne et d'une application mobile au coût de 260 \$.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal considère qu'il est important de toucher un plus large éventail possible de clientèle possible à la pratique de la motoneige dans la région de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Tourisme Gaspésie pour un espace publicitaire sur le iMotoneige, sous forme d'une carte interactive accessible en ligne et d'une application mobile au coût de 260 \$, plus taxes applicables.

**13. RÉOLUTION 24-122 - DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE ÉTOILE DES MONTS**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de Motoneige Étoile des Monts pour la réhabilitation du sentier 597.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie au Club de Motoneige Étoile des Monts pour la réhabilitation du sentier 597, une somme de 5 000 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie

éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 2 500 \$ chacun.

#### **14. AFFAIRES NOUVELLES.**

##### **A) RÉSOLUTION 24-123 - PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS - M. GIONEST, CONSULTANTS.**

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de M. Gionest, consultants, visant un accompagnement et un support rapproché auprès du maire et des conseillers municipaux, un accompagnement rapproché auprès des différents services municipaux et la recherche d'une ressource à la direction générale.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la proposition de services professionnels de la firme M. Gionest, consultants visant un accompagnement et un support rapproché auprès du maire et des conseillers municipaux, un accompagnement rapproché après des différents services municipaux et la recherche d'une ressource à la direction générale

##### **B) RÉSOLUTION 24-124 - OUVERTURE D'UN POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE.**

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction générale de la Ville de Murdochville est vacant depuis plusieurs mois.

CONSIDÉRANT l'ébauche d'offre d'emploi préparée par M. Gionest, consultants.

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du personnel cadre de la Ville sont prévues à la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre.

CONSIDÉRANT QUE le salaire du personnel cadre est à négocier à l'embauche d'un titulaire de poste.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un poste permanent à la direction générale soit et est ouvert aux candidatures dès ce jour.

QUE l'ébauche d'offre d'emploi présentée soit et est acceptée, avec l'ajout d'une spécification

d'un barème de salaire allant de 90 000 \$ à 110 000 \$ pouvant être accordé selon les qualifications du candidat et qu'il soit publié aux endroits habituels.

QU'un comité de sélection soit et est formé et qu'il soit composé des personnes suivantes :

- Madame Délisca Ritchie Roussy, maire
- Monsieur Gilles Bernatchez, conseiller
- Monsieur Daniel Fournier, conseiller
- Monsieur André Minville, conseiller

QUE les membres de ce comité se rencontrent dès qu'une ou des candidatures sont déposées aux bureaux administratifs pour en faire l'analyse, prévoir les entrevues, négocier le salaire selon le barème établi et recommander la candidature au Conseil municipal pour une prise de décision finale.

**C) RÉSOLUTION 24-125 - FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

CONSIDÉRANT QU' un nouveau le Comité consultatif d'urbanisme doit être formé.

CONSIDÉRANT QUE 3 personnes provenant de la population doivent être nommés pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT les démarches effectuées auprès des trois (3) personnes siégeant sur l'ancien Comité consultatif, soit madame Marie Delobre, madame Frédérique Thibodeau et monsieur Ludovic Roussy, afin de connaître leur intérêt poursuivre leur implication au sein dudit comité.

CONSIDÉRANT la réponse positive des trois personnes approchées.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conseillers, monsieur Gilles Bernatchez, et monsieur André Minville, soient et sont nommés pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme.

QUE madame Marine Delobre, madame Frédérique Thibodeau ainsi que monsieur Ludovic Roussy soient et sont nommés pour siéger sur ce comité.

**D) RÉSOLUTION 24-126 - ACQUISITION D'UN CANON PORTATIF POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

CONSIDÉRANT l'offre de CSE Incendie et Sécurité pour la vente d'un canon portatif pour le service de Sécurité incendie pour un canon portatif 2 1/2 pouces, QTS démonstrateur au coût de 1 000 \$, plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE le directeur intérimaire du service de Sécurité Incendie, monsieur André Côté, estime qu'il serait important d'avoir ce genre d'équipement pour assurer un meilleur service lors d'une intervention.

CONSIDÉRANT la vérification faite par madame Geneviève Thibodeau, comptable, afin de s'assurer des crédits disponibles pour l'acquisition de cet équipement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de CSE Incendie et Sécurité pour l'acquisition d'un canon portatif tel que décrit ci-haut pour le service de Sécurité incendie, QTS démonstrateur au coût de 1 000 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 1 149,75 \$.

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy, ou d'un conseiller nommé par celle-ci.

- Monsieur Mario Bond - Demande relative à la problématique d'eau soulevée dans la lettre spécifiée au point 8. Le conseiller, monsieur Mathieu Blanchette, répond au contribuable et lui explique les prochaines étapes.
- Madame Frédérique Thibodeau - Demande relative au processus d'installation des jeux dans le parc adjacent à l'École des Prospecteurs. Le conseiller, monsieur André Minville, ainsi que le directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard, répondent à madame Thibodeau.
- Madame Véronique Dussault - Demande à l'effet qu'un court résumé des questions soit inscrit au procès-verbal. Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond favorablement à la demande de la contribuable.

#### **16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 30.



---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

NADIA SOUCY  
Greffière adjointe